

AR PREFECTURE

017-200041523-20200813-DEC361\_2020-AU  
Reçu le 13/08/2020

H A U T E

Assurance



SAINTONGE

Décision n° 361 / 2020  
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

*En vertu de la délibération n°37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (17 : encaisser les remboursements d'assurance liés aux indemnités de sinistre).*

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide d'encaisser le chèque de remboursement remis par notre assureur GROUPAMA et rédigé par DALKIA, d'un montant de :

- 1261,55 €, correspondant au sinistre 2018873282 (inondation au Antilles en 2018).

Fait à Jonzac,

Le 13 AOUT 2020

Le Président  
Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex